Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260619-DEL202654-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 14

Le vendredi 19 juin 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 16 juin 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie, Amandine BERT THEBAULT

ABSENTS EXCUSES : Loïc PERQUIS procuration à Colette GABORIAU, Laura ADAM procuration à Céline MURY, Vianney DERRIEN

Le quorum étant atteint 12 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie DESPORTES est désignée à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès verbal de la séance du conseil municipal en date du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 54 - Motion du Conseil Municipal de LE HINGLE - Contre la décision de fermeture du service des urgences du Centre Hospitalier de DINAN la nuit pendant l'été

Le Conseil municipal de LE HINGLE,

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique de santé 24h/24, 7 jours sur 7,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 minutes,

Considérant que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C, infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260619-DEL202654-DE

Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et para-médicales en sous-effectifs, entraînant de l'épuisement au travail, le Conseil Municipal de LE HINGLE, souhaite par la présente motion :

- **Réaffirmer** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24h/24h à l'hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

- **S'opposer** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan

- **Demander** à l'Agence régionale de Santé (ARS) de bretagne, au ministère de la Santé et au gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,

- **Charger** Madame La Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S Bretagne, à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier Rance Emeraude

La secrétaire,Aurélie DESPORTES

LE HINGLE, le 27 juin 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture